



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-384

PUBLIÉ LE 11 JUILLET 2023

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris /**

75-2023-07-11-00006 - Arrêté portant délégation de signature de la Directrice de la Stratégie et de la Transformation (2 pages) Page 3

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Université Paris-Saclay / Direction générale du GHU Paris-Saclay**

75-2023-07-06-00007 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (14 pages) Page 6

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2023-07-11-00002 - Arrêté n° 2023-00827 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives pour la désignation et la habilitation des agents à accéder aux données à caractère personnel contenues dans certains traitements automatisés utilisés par la direction des usagers et des polices administratives (3 pages) Page 21

75-2023-07-11-00003 - Arrêté n° 2023-00828 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives, pour la désignation et la habilitation des agents du conseil national des activités privées de sécurité, à accéder aux données à caractère personnel contenues dans certains traitements informatisés utilisés par la direction des usagers et des polices administratives (2 pages) Page 25

75-2023-07-11-00004 - Arrêté n° 2023-00829 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives, pour la habilitation des agents prévue par l'article L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale dans le cadre de la recherche et de la constatation de fraudes en matière sociale (2 pages) Page 28

75-2023-07-11-00001 - Arrêté n° 2023-00826 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives et des services qui lui sont rattachés (11 pages) Page 31

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-07-11-00006

Arrêté portant délégation de signature de la  
Directrice de la Stratégie et de la Transformation

**Arrêté portant délégation de signature  
de la Directrice de la Stratégie et de la Transformation**

La Directrice de la Stratégie et de la Transformation,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance Publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté ANADDG 2019-11 0007 portant nomination de Madame Clémence MARTY CHASTAN en qualité de directrice de la stratégie et de la transformation à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – hôpitaux de Paris modifié,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – hôpitaux de Paris modifié,

Vu l'arrêté du 22 juillet 2020 relatif aux missions de la Direction de la Stratégie et de la Transformation de l'Assistance Publique – hôpitaux de Paris

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à M. Ayden TAJAHMADY, conseiller au sein de la direction de la stratégie et de la transformation de l'Assistance Publique-hôpitaux de Paris, à l'effet de signer, au nom de la Directrice de la Stratégie et de la Transformation de l'AP-HP, tous les actes, arrêtés, décisions relevant des attributions et du fonctionnement de la Direction de la Stratégie et de la Transformation.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Sophie BRUN, adjointe à la Directrice de la stratégie et de la transformation de l'Assistance Publique-hôpitaux de Paris, à l'effet de signer, au nom de la Directrice de la Stratégie et de la Transformation de l'AP-HP, tous les actes, arrêtés, décisions relevant des attributions et du fonctionnement de la Direction de la Stratégie et de la Transformation.

**ARTICLE 3 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle MOUNIER-EMEURY, directrice du département développement durable et accueil patients et des proches, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, décisions relevant de son champ d'attribution, en particulier le service civique.

**ARTICLE 4 :**

L'arrêté n°75-2022-07-28-00005 du 28 juillet 2022 portant délégation de signature de la Directrice de la stratégie et de la transformation est abrogé.

**ARTICLE 5 :**

Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 juillet 2023



**Clémence MARTY-CHASTAN**

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -  
Université Paris-Saclay

75-2023-07-06-00007

Arrêté de délégation de signature pris au titre de  
l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté de délégation de signature APHP. Université Paris Saclay n°2023-016

**Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Université Paris Saclay**

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10, et R.6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 4 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP et créant les nouveaux Groupes hospitalo-universitaires,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-Universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 05 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Monsieur Christophe KASSEL, Directeur d'hôpital de classe exceptionnelle, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 05 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Monsieur Jean-Bernard CASTET, Directeur d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjoint au directeur du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 19 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Madame Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de secrétaire générale du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 22 mars 2021.

## ARRETE

### ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE

#### 1.1 DIRECTION DU GROUPE

Délégation générale de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris Saclay, dans le champ d'attribution du Directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé :

- **Jean-Bernard CASTET, Directeur général adjoint du GHU,**
- **Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU.**

#### 1.2 DIRECTION DE SITE :

##### **Rappel des trigrammes :**

APR : Ambroise PARE

ABC : Antoine BECLERE

BCT : Bicêtre

PBR : Paul BROUSSE

RPC : Raymond POINCARE

BCK : Hôpital maritime de BERCK

SPR : Sainte Périne

Délégation générale de signature est donnée à :

##### **1.2.1 Site Antoine Béclère (ABC) :**

**Frédéric LE ROY, Directeur d'hôpital, en charge du site Antoine Béclère,** à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Frédéric LE ROY, Directeur d'hôpital, en charge du site Antoine Béclère,** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Frédéric LE ROY a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Antoine Béclère, à :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Najat BENARAB, Directrice des soins, en charge du site de Béclère,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,

##### **1.2.2 Site Bicêtre (BCT) :**

**Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital, en charge du site Bicêtre,** à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement d'**Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital, en charge du site Bicêtre,** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Agnès LESAGE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Bicêtre, à :

- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,



- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
- Roxane PINNA, Directrice des soins du site Bicêtre,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital, en charge de la territorialité.

### **1.2.3 Site Paul Brousse :**

**Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital, en charge du site Paul Brousse**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement d'**Elisabeth GUILLAUME Directrice d'hôpital, en charge du site Paul Brousse**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Elisabeth GUILLAUME a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Paul Brousse, à :

- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,
- Aldric EVAÏN, Directeur d'hôpital, Adjoint la Directrice des ressources humaines,
- Gilles MENAGE, Directeur des soins, du site Paul Brousse,
- Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances.

### **1.2.4 Site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini :**

**Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Hélène JACQUES**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à :

- Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, en charge du site d'Ambroise Paré,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle,
- Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, en charge, par intérim, du site Raymond Poincaré,
- Sandra MANESSE, Directrice des soins (FF) du site de Sainte Périne,
- Valentin SIMON, Directeur d'hôpital, en charge des opérations et de la performance.
- Hugo CHAMARET, Directeur d'hôpital, en charge du projet "Nouveau Garches à Ambroise-Paré"
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés.

### **1.2.5 Site de Berck**

**Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge du site de Berck**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

### **1.2.6 Site de Raymond Poincaré :**

**Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, en charge, par intérim, du site Raymond Poincaré**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, par intérim, en charge du site Raymond Poincaré**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.6 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Hélène JACQUES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Raymond Poincaré:

- Hugo CHAMARET, Directeur d'hôpital, en charge du projet "Nouveau Garches à Ambroise-Paré",
- Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Laurence BOCCARA, Directrice des soins, faisant fonction, en charge du site de Raymond Poincaré,
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés.

### **1.2.7 Site d'Ambroise Paré :**

**Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, en charge du site Ambroise Paré**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Marion BOUSQUIE, Directrice d'hôpital, en charge du site Ambroise Paré**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.7 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Marion BOUSQUIE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Ambroise Paré, à :

- Hugo CHAMARET, Directeur d'hôpital, en charge du projet "Nouveau Garches à Ambroise-Paré",
- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines,
- Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital en charge du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Fabienne BANCHET, Directrice des soins du site Ambroise Paré,
- Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital, Adjoint AU Directeur chargé des finances,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés.

**ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ DIRECTORIAL N°75-2022-07-05-00014 DU 5 JUILLET 2022 SUSVISÉ.**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé, à :

- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1, G2, G3 et H 4°,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A /E3/G2/3,
- Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et E,
- Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge du site de Berck, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B 4° 26° G 1°,2°, 10° à 28°, 30° 34° et H 5,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et G28,
- Christophe SEBERT, Coordonnateur général chargé des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F (à l'exclusion de F6), G1 à G9, H et K,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F1, H3 et I,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F6, G5 et H1,
- Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F5, G31 et H1,
- Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2,
- Valentin SIMON, Directeur d'hôpital, en charge des opérations et de la performance, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital, en charge de la territorialité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1,2, F28 ;

A. En cas d'empêchement de **Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1 et G2
  - Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines,
  - Aldric EVAÏN, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines,
  - Mathieu REBAUDIÈRES, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines, Responsable de la politique sociale et du temps de travail.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1 et G2 :
  - Sophie BERNARDEAU, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines d'Ambroise Paré,
  - Caroline MARECHAL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines de Raymond Poincaré ;
  - Laetitia DEROO-BLANQUART, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable des Ressources Humaines de Sainte-Périne,
  - Justine FAUCONNIER, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines de Bicêtre,
  - Emma BAUDET-GAGNEUR, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines d'Antoine Béclicère,
  - Lionel BERMIRON, Attaché d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines de Paul Brousse,
  - Aurélie PARADIS, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable des Ressources Humaines de Berck ;
  - Léa BOIREAU, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable de la protection sociale de Bicêtre ;
  - Catherine FINIDORI, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable carrière paie de Bicêtre ;

- Marjorie LAUTIER, Adjointe des Cadres Hospitaliers ; Responsable du Département Contrôle de gestion social et Gestion du temps de travail de Paul Brousse ;
  - Stéphanie MAILHE, Ingénieure, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnel, d'Ambroise Paré.
- c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1, G2 et G3 :
- Stéphanie MAILHE, Ingénieure, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnel, d'Ambroise Paré.
- d) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B : 5°, 7°, 8°, 13°, 15°, 16°, 18°, 19°, 22°, 29°, 33°, 35°, et 38° :
- Catherine FINIDORI, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable carrière paie de Bicêtre ;
  - Corinne KERVERN, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de Paul Brousse et Bicêtre,
  - Thanh-Tam HUYNH, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de Raymond Poincaré, Ambroise Paré, Sainte Périne et Berk-sur-mer,
  - Sophie MICHEL, Adjointe des cadres hospitaliers, Adjointe carrière paie, département carrière-paie d'Antoine Béclère ;
- e) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27°
- Catherine FINIDORI, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable carrière paie de Bicêtre ;
  - Corinne KERVERN, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de Paul Brousse et Bicêtre,
  - Sophie MICHEL, Adjointe des cadres hospitaliers, Adjointe carrière paie, département carrière-paie d'Antoine Béclère ;
  - Thanh-Tam HUYNH, Adjointe des cadre hospitaliers, Responsable carrière paie, sites Raymond Poincaré, Ambroise Paré, Sainte Périne et Berk-sur-mer.
- f) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B-4 et B-26
- Nathalie CROQUELOIS, Cadre de santé, Responsable de formation de Bicêtre.
- g) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe B 41°
- Robert SAYEGH, adjoint administratif en charge de la gestion du temps de travail.
- B. En cas d'empêchement de **Justine KOOB, Directrice d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources médicales.

Pour les matières énoncées aux paragraphes A, C -2, 4 et 5, F :

- Mailys D'ESCRIVAN, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du pilotage budgétaire et du suivi des effectifs ;
  - Laurence RAHAL, Adjointe des cadres hospitaliers,
  - Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines Médicales GHU Paris Saclay,
  - Vanessa GIQUEL-MONTFORT, Adjointe des Cadres hospitaliers, Chargée de missions transversales.
- C. En cas d'empêchement de **Valentin SIMON, Directeur d'hôpital, en charge des opérations et de la performance**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- Lucie ROUSSEL, Directrice parcours patient,
  - Jane DESPATIN, Adjointe blocs opératoires, parcours patient et performance hospitalière,
  - Hamza LAFDILI, Directeur adjoint parcours patient et performance,
  - Alya KECHAOU, Responsable du parcours patients – Filière médecine.

D. En cas d'empêchement de **Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Nadine DURAND, Attachée d'Administration Hospitalière, Adjointe au Directeur de la politique médicale.

E. En cas d'empêchement de **Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes F1, H3 et I :
- Virginie MONNOT, ingénieure en chef, Adjointe à la Directrice de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle,
  - Géraldine PICHON, ingénieure, Responsable du département Qualité-Evaluation-Certification
  - Hélène HERON, ingénieure, Responsable du Département Droit des patients,
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H3 :
- Charlotte VILLENEUVE, chargée de mission, Chargée des relations usagers sur le site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux : Ambroise Paré, Raymond Poincaré, Sainte Périne ;
  - Manel DJOUHRI, chargée de mission, Chargée des relations Usagers sur le site de Raymond Poincaré, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Raymond Poincaré, Ambroise Paré, Sainte Périne ;
  - Samuel LESPLULIER, Chargé de mission contractuel, Chargé des relations Usagers sur le site de Berck, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital de Berck ;
  - Virginie MASSIAS, adjointe des cadres, Chargée des relations Usagers sur le site de Sainte Périne, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital Sainte Périne, Ambroise Paré, Raymond Poincaré ;
  - Stéphanie COLAS, adjointe des cadres, Chargée des relations Usagers sur le site de Paul Brousse, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux de Paul Brousse, Antoine Béclère, Bicêtre ;
  - Christelle RENAULT, adjointe des cadres, Chargée des relations avec les usagers sur le site de Bicêtre, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital Bicêtre, Paul Brousse, Antoine Béclère;
  - Sabrina PLANQUETTE, ingénieure, Responsable Qualité Gestion des Risques sur le site de Berck, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital de Berck ;
  - Sandrine LAGRAVE, assistante médico administrative, Chargée des relations Usagers sur le site d'Antoine Béclère à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Antoine Béclère, Paul Brousse, Bicêtre.

F. En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F6, G5 et H1 :
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés,
  - Laurence CHARTIER, Attachée d'Administration Hospitalière,
  - Malek KAABACHE, Adjoint administratif,
  - Francis SAPOR, Adjoint des cadres hospitaliers.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et H1 :
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés,
  - Virginie KERGUIGNAS, Ingénieure, Responsable qualité hôtelière.

G. En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des investissements**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et G31 :
- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements et du biomédical,
  - Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
  - Jérôme JOLY, Directeur Technique Maintenance.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5 :
- Tom DA RIN, Directeur de la Sécurité,
  - Floriane LURON, Ingénieure Sécurité Sanitaire et Environnementale,
  - Claire MOUSSU, Ingénieure Sécurité Incendie,
  - Pierre CHABANNE, Chargé de sécurité du site Antoine Béclère,
  - Vignon DEHOUMON, Adjoint au Chargé de sécurité du site Antoine Béclère,
  - Charles CHAVANT, Chargé de sécurité du site Bicêtre,
  - Jean-Marc BENOIT, Adjoint au Chargé de sécurité de Bicêtre,
  - Omar TAFTICHT, Adjoint au Chargé de Sécurité du site de Bicêtre,
  - Dénia LITIM, Adjointe au Chargé de Sécurité du site de Bicêtre,
  - Victor ALMEIDA, Chargé de sécurité du site Paul Brousse,
  - Zaher OULD CHICK, Adjoint au Chargé de sécurité de Paul Brousse,
  - Jean-Yves HEUDE, Responsable de la sécurité du site Ambroise Paré,
  - Mathis GAUJARD, Adjoint au responsable sécurité du site Ambroise Paré,
  - Philippe CORMIER, Chargé de sécurité de l'hôpital Maritime de Berck,
  - Éric VINCENT, Chargé de sécurité du site de Sainte Périne,
  - Christophe GEORGES, Responsable du service de sûreté du site Raymond Poincaré.

H. En cas d'empêchement de **Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E :

- Éric ADNET, Ingénieur en chef, Adjoint au Directeur du système d'information,

I. En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A /E3 /G2/3:
- Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
  - Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes F3, H2 et H3 (à l'exception des mesures de soins sous contraintes en psychiatrie) :
- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable de la facturation,
  - Benjamin PAULOT, Chargé de mission,
  - Tu Anh NGUYEN, Chargée de mission, Responsable Facturation – Secteur Sud
  - Franck GRANDIN, Chargé de mission,
  - Pascale LECOINDRE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Bicêtre,
  - Sylvie BRIFFOTEUX, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Bicêtre,
  - Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse,
  - Vincent GIRARD, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Antoine Béclère,
  - Laurence HABERT, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Antoine Béclère,
  - Nicolas ARMAND, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré,
  - Marie-Camille BUCHER, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré,
  - Carine ILYNE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Raymond Poincaré.

- J. En Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes G4, G5, G6, G28, F8 :
- **Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière**, Adjoint au Directeur recherche, de l'innovation et du mécénat/Intérim.
- K. En cas d'empêchement de **Christophe SEBERT, Coordonnateur général des soins**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F, G 1° à 9° et G 29°, H, K

- Fabienne BANCHET, Adjointe au Coordonnateur général des soins, Directrice des soins du site Ambroise Paré,
- Laurence BOCCARA, Directrice des soins (FF) du site Raymond Poincaré,
- Najat BENARAB, Directrice des soins en charge du site Antoine Béchère,
- Roxane PINNA, Directrice des soins, en charge du site de Bicêtre,
- Gilles MENAGE, Directeur des soins, en charge du site Paul Brousse,
- Sandra MANESSE, Directrice des soins (FF) du site de Sainte Péline.

- L. En cas d'empêchement de **Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Claire RICHARD**, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2.

### **ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRETE DIRECTORIAL N°75-2022-07-05-00014 DU 5 JUILLET 2022 SUSVISE)**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

#### En matière de contrats et de conventions

- **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3,
- **Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice adjointe chargée des investissements**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Justine KOOB, Directrice d'hôpital, en charge des ressources médicales**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1.

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des investissements**, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements,
- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
- Jérôme JOLY, Directeur Technique Maintenance,
- Alexis CLAUDON, Ingénieur des Equipements et du biomédical.

En cas d'empêchement de **Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information**, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4, à :

- **Éric ADNET**, Ingénieur en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.

En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4, à :

- Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière,
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés.

En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3 :
  - Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
  - Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 :
  - Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion.

En cas d'empêchement de **Justine KOOB, Directrice d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources médicales,
- Mailys D'ESCRIVAN, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des ressources humaines médicales du GHU Paris Saclay,
- Laurence RAHAL, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable du Bureau du personnel médical,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du pilotage budgétaire et du suivi des effectifs du GHU Paris Saclay,
- Vanessa GIQUEL-MONTFORT, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Chargée de missions.

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C4, C5 et C9,
- **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C10,
- **Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des Investissements** pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C4, C5, C9 et C10,
- **Justine KOOB, Directrice d'hôpital, en charge des ressources médicales**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C4,
- **Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4,
- **Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1.

En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1 et C9 :
  - Laurence CHARTIER, Attachée d'Administration Hospitalière,
  - Malek KAABACHE, Adjoint Administratif,
  - Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 :
  - Virginie KERGUIGNAS, Ingénieure, Responsable qualité hôtelière,
  - Sarah DANO, Ingénieure restauration du Groupement Hospitalier,



- Camille LEAL, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés.

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des Investissements**, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C4, C5, C9 et C10, à :

- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements
- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
- Jessica BONTE, Ingénieure Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites APR-RPC-SPR-BRK,
- Florence MASSY, Ingénieure Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites BCT et PBR,
- Magali BELMIN, Ingénieure de site exclusivement pour les travaux et la maintenance du site ABC,
- Vincent BRUNET, Ingénieur Maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux des sites APR-RPC-SPR-BRK,
- Cédric CARBONARO, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site BCT,
- Laurent JEUSSEAUME, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site PBR,
- Alexis CLAUDON, Ingénieur des Equipements et du biomédical,
- Stéphanie WINICKI, Ingénieure des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Benyounes BELHANINI, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites APR – SPR,
- Fabrice DAUDE, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Éric PEZDIR, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Fabienne BALNY, Ingénieure des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements du site RPC,
- Tom DA RIN, Directeur de la Sécurité.

En cas d'empêchement de **Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.

En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à :

- Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C3, C5, C6, C7, C8 et C10,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C3, C5, C6, C7, C8 et C10,
- Tu Anh NGUYEN, Chargée de mission, responsable facturation Secteur Sud, pour les matières énoncées aux paragraphes C5, C6, C8,
- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable de la facturation,
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8,
- Hawa DIARRA, Responsable de la régie du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C5, C7, C8 et C10,
- Laurence HABERT, Responsable des admissions, frais de séjour et traitements externes du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Nelly RIGOLE, Responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C5, C7, C8 et C10,

- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Vincent GIRARD, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Antoine Bécère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Pascale LECOINDRE Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Sylvie BRIFFOTEAUX, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Nicolas ARMAND, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Marie-Camille BUCHER, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Carine ILYNE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Raymond Poincaré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6.

**Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière**, Adjoint au Directeur recherche, de l'innovation et du mécénat/Intérim.

En cas d'empêchement de **Justine KOOB, Directrice d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mathieu REBAUDIERES, Mathieu Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources médicales,
- Mailys D'ESCRIVAN, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des ressources humaines médicales du GHU Paris Saclay,
- Laurence RAHAL, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable du Bureau du personnel médical,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du pilotage budgétaire et du suivi des effectifs du GHU Paris Saclay,
- Vanessa GIQUEL-MONTFORT, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Chargée de missions.

En cas d'empêchement de **Gwenn PICHON NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Aldric EVAIN, Directeur d'hôpital, Adjoint la Directrice des ressources humaines,
- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines.

#### **ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE**

A. Délégation de signature est donnée, aux administrateurs de garde « GHU », dans le champ d'attribution du directeur du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay déterminé par arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Jean-Bernard CASTET, Directeur d'hôpital,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital,
- Justine KOOB, Directrice d'hôpital,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital
- Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital,
- Valentin SIMON, Directeur d'hôpital,
- Christophe SEBERT, Directeur des soins,

- Gwenn PICHON NAUDE, Directrice d'hôpital.

B. Délégation de signature est donnée, aux administrateurs de garde « sites », dans le champ d'attribution du directeur du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay déterminé par arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Site hôpital Raymond Poincaré :

- Sylvie BLUA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Matthieu LE POITTEVIN, Directeur d'hôpital,
- Sophie BRUN, Directrice d'hôpital,
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital,
- Philippe LE ROUX, Directeur d'hôpital,
- Mailys D'ESCRIVAN, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Hugo CHAMARET, Directeur d'hôpital,
- Camille COTIS, Directrice d'hôpital.

Site hôpital de Berck :

- Pascal DELMOTTE, Cadre de santé,
- Laurence DEWIDEHEM, Cadre de santé,
- Valérie LIMOSINO, Cadre de santé,
- Sabrina PLANQUETTE, Ingénieure qualité et gestion des risques,
- Yves MERLIN, Cadre de santé,
- Aurélie PARADIS, Responsable des Ressources Humaines de Berck,
- Alain PIEPLU, Cadre supérieur de santé.

Site hôpital Ambroise Paré :

- Benyounes BELHANINI, Ingénieur biomédical,
- Sophie BERNARDEAU, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Martine TARAVELLA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Fabienne BANCHET, Directrice des soins,
- Stéphane BARRITAU, Directeur d'hôpital,
- Hajar ZAID, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital ;
- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière.

Site hôpital Sainte Péline :

- Florence LASFARGUES-SOMMERER, Directrice d'hôpital,
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur,
- Delphine RENIER, Attachée d'Administration Hospitalière hors site,
- Isabelle DUFOUR, Directrice d'hôpital,
- Charles MORVAN, Directeur d'hôpital
- Nadine DURAND, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Gwenolée ABALAIN, Directrice d'hôpital,
- Sandra MANESSE, Directrice des soins de Sainte Péline faisant fonction.

Site hôpital Antoine Bécère :

- Muriane LOUIS-THERESE, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Najat BENARAB, Directrice des soins,
- Melody NUBLAT, Attachée d'administration hospitalière,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital,
- Sarah DANO, Ingénieure restauration,
- Jérôme FERLIN EGGERS, Cadre paramédical,
- Fatima THOR, Directrice des soins,
- Emma BAUDET-GAGNEUR, Attachée d'Administration Hospitalière,

Site hôpital Bicêtre :

- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Roxane PINNA, Directrice des soins,
- Flore CLEMENT, Directrice d'hôpital,
- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital,
- Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital,
- Justine FAUCONNIER, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Léa BOIREAU, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Glenn TANGUY- LATUILIERE, Directeur d'hôpital ;
- Stéfania GEREMIA, Directrice des soins ;
- Clémence NOURRY, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Jean-Baptiste OLLIVIER, Ingénieur en organisation.

Site hôpital Paul Brousse :

- Marjorie LAUTIER, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Marie-Christine MULOWA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Richard FIZAINE, Directeur d'hôpital,
- Aldric EVAÏN, Directeur d'hôpital,
- Catherine FINIDORI, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Blandine SCHAAF, Ingénieure biomédical,
- Lionel BERMIRON, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Gilles MENAGE, Directeur des soins,
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital.

**ARTICLE 5 ABROGATION**

L'arrêté de délégation de signature n°2023-009 du 25 avril 2023 est abrogé.

**ARTICLE 6 EXÉCUTION**

Le Directeur du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Saclay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Le Kremlin Bicêtre, le 6 juillet 2023,

**Christophe KASSEL**  
Directeur du Groupement Hospitalier Universitaire APHP Université Paris-Saclay

**SIGNE**

Préfecture de Police

75-2023-07-11-00002

Arrêté n ° 2023-00827 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives pour la désignation et l habilitation des agents à accéder aux données à caractère personnel contenues dans certains traitements automatisés utilisés par la direction des usagers et des polices administratives

**arrêté n ° 2023-00827**

accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives pour la désignation et l'habilitation des agents à accéder aux données à caractère personnel contenues dans certains traitements automatisés utilisés par la direction des usagers et des polices administratives

**Le préfet de police,**

**VU** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles R611-1 à R611-7-4 et R611-8 à R611-15 ;

**VU** le code de procédure pénale et notamment ses articles R40-23 à R40-34 relatif au traitement d'antécédents judiciaires ;

**VU** le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles R312-77 à R312-83 relatif au fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA) ;

**VU** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**VU** la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 modifiée d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

**VU** le décret n° 2005-1726 du 30 décembre 2005 modifié relatif aux passeports électroniques, notamment son article 18 ;

**VU** le décret n° 2010-569 du 28 mai 2010 relatif au fichier des personnes recherchées et notamment ses articles 4 et 5 ;

**VU** l'arrêté du 22 août 2001 modifié portant création d'un traitement informatisé d'informations nominatives relatif à la délivrance des visas dans les postes diplomatiques et consulaires, et notamment son article 5 ;

**VU** l'arrêté du 15 novembre 2007 modifié portant création de l'application de gestion du répertoire informatisé des propriétaires et possesseurs d'armes et notamment son article 5 ;

**VU** l'arrêté du 9 février 2009 modifié portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la carte professionnelle des agents de sécurité privée dénommé « DRACAR » et notamment son article 4 ;

**VU** l'arrêté du 15 avril 2009 portant création d'un traitement de données à caractère personnel relatif à la délivrance d'habilitations, d'agrément et au suivi de la validité des titres de circulation des personnes exerçant une activité dans les zones d'accès restreint des ports maritimes dénommé « CEZAR (contrôle d'entrée en zone d'accès restreint) » et notamment son article 4 ;

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « gestion automatisée des demandes d'autorisation d'installer des systèmes de vidéoprotection » et notamment son article 4 ;

**VU** l'arrêté n° 2023-00819 du 10 juillet 2023 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des usagers et des polices administratives ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

**VU** le décret du 19 août 2022 par lequel M. Christian CHASSAING, administrateur de l'Etat hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud (classe fonctionnelle II), est nommé directeur des transports et de la protection du public à la préfecture de police, à compter du 23 août 2022.

**SUR** proposition de la préfète, directrice de cabinet,

## **ARRETE**

### **Article 1**

Délégation est donnée à M. Christian CHASSAING, administrateur général de l'Etat, directeur des usagers et des polices administratives à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les habilitations des agents à accéder aux données à caractère personnel contenues dans les traitements automatisés cités ci-dessous utilisés par la direction des usagers et des polices administratives :

- traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux étrangers sollicitant une demande de visa, dénommé VISABIO ;
- application de gestion des dossiers de ressortissants étrangers en France (AGDREF) ;
- système de traitement d'antécédents judiciaires (TAJ) ;
- fichier des personnes recherchées (FPR) ;
- traitement informatisé d'informations nominatives relatif à la délivrance de visas dans les postes diplomatiques et consulaires, dénommé Réseau Mondial Visa 2 ;
- fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes dénommé FINIADA ;
- application de gestion du répertoire informatisé des propriétaires et possesseurs d'armes dénommée AGRIPPA ;
- système d'information sur les armes dénommée SIA ;
- traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la carte professionnelle des agents de sécurité privée dénommé DRACAR ;
- traitement de données à caractère personnel relatif à la délivrance d'habilitations, d'agrément et au suivi de la validité des titres de circulation des personnes exerçant une activité dans les zones d'accès restreint des ports maritimes dénommé CEZAR ;
- traitement de données à caractère personnel dénommé « gestion automatisée des demandes d'autorisation d'installer des systèmes de vidéoprotection ».

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHASSAING, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Sabine ROUSSELY, administratrice de l'Etat hors classe, sous-directrice des polices sanitaires, environnementales et de sécurité et par M. Pierre CHAREYRON, administrateur de l'Etat, chef du service des titres et des relations avec les usagers.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine ROUSSELY, la délégation qui lui est consentie à l'article 2 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Laurence GIREL, agent contractuel, adjointe à la sous-directrice des polices sanitaires, environnementales et de sécurité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CHAREYRON, la délégation qui lui est consentie à l'article 2 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Virginie PEYRAMAURE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du service des titres et des relations avec les usagers.

### **Article 4**

La préfète, directrice de cabinet, et le directeur des usagers et des polices administratives sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris, ainsi que sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 11 juillet 2023

Laurent NUÑEZ



Préfecture de Police

75-2023-07-11-00003

Arrêté n ° 2023-00828 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives, pour la désignation et l habilitation des agents du conseil national des activités privées de sécurité, à accéder aux données à caractère personnel contenues dans certains traitements informatisés utilisés par la direction des usagers et des polices administratives

**arrêté n ° 2023-00828**

accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives, pour la désignation et l'habilitation des agents du conseil national des activités privées de sécurité, à accéder aux données à caractère personnel contenues dans certains traitements informatisés utilisés par la direction des usagers et des polices administratives

**Le préfet de police,**

**VU** le code de la sécurité intérieure et notamment des articles L234-1, L612-7, L612-20, L622-7 et L622-19 ;

**VU** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment de l'article R611-1 autorisant la création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé AGDREF 2 et de l'article R611-5 11° ;

**VU** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

**VU** le décret n° 2010-569 du 28 mai 2010 modifié relatif au fichier des personnes recherchées ;

**VU** le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 modifié relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 ;

**VU** le décret n° 2012-652 du 4 mai 2012 modifié relatif au traitement d'antécédents judiciaires ;

**VU** l'arrêté n° 2023-00819 du 10 juillet 2023 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des usagers et des polices administratives ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

**VU** le décret du 19 août 2022 par lequel M. Christian CHASSAING, administrateur de l'Etat hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud (classe fonctionnelle II), est nommé directeur des transports et de la protection du public à la préfecture de police, à compter du 23 août 2022.

**SUR** proposition de la préfète, directrice de cabinet,

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christian CHASSAING, administrateur général de l'Etat, directeur des usagers et des polices administratives, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes portant désignation et habilitation des agents du conseil national des activités privées de sécurité autorisés à accéder pour les besoins exclusifs de leurs missions aux données à caractère personnel contenues dans les traitements autorisés par les textes réglementaires visés au présent arrêté.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHASSAING, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 est exercée, s'agissant de l'accès au traitement d'antécédents judiciaires, par Mme Sabine ROUSSELY, administratrice de l'Etat hors classe, sous-directrice des polices sanitaires, environnementales et de sécurité, et Mme Laurence GIREL, agent contractuel, adjointe à la sous-directrice des polices sanitaires, environnementales et de sécurité, et, s'agissant de l'accès au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé AGDREF 2, par M. Pierre CHAREYRON, administrateur de l'Etat, chef du service des titres et des relations avec les usagers, et Mme Virginie PEYRAMAURE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du service des titres et des relations avec les usagers.

### **Article 3**

La préfète, directrice de cabinet, et le directeur des usagers et des polices administratives sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris, ainsi que sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 11 juillet 2023

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2023-07-11-00004

Arrêté n ° 2023-00829 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives, pour l habilitation des agents prévue par l article L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale dans le cadre de la recherche et de la constatation de fraudes en matière sociale

**arrêté n ° 2023-00829**

accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives, pour l'habilitation des agents prévue par l'article L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale dans le cadre de la recherche et de la constatation de fraudes en matière sociale

**Le préfet de police,**

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 114-16-1 à L. 114-16-3 ;

**VU** la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 104 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

**VU** l'arrêté n° 2023-00819 du 10 juillet 2023 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des transports et de la protection du public ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

**VU** le décret du 19 août 2022 par lequel M. Christian CHASSAING, administrateur de l'Etat hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud (classe fonctionnelle II), est nommé directeur des transports et de la protection du public à la préfecture de police, à compter du 23 août 2022 .

**SUR** proposition de la préfète, directrice de cabinet,

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation est donnée à M. Christian CHASSAING, administrateur général de l'Etat, directeur des usagers et des polices administratives, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes portant désignation et habilitation des agents autorisés à transmettre aux organismes visés à l'article L 114-16-3 du code de la sécurité sociale tous renseignements et tous documents utiles à l'accomplissement par ceux-ci de leur mission de recherche et de constatation des fraudes en matière sociale visées à l'article L.114-16-2 du code de la sécurité sociale, ainsi qu'au recouvrement des cotisations et contributions dues et des prestations sociales versées indûment.

## **Article 2**

La préfète, directrice de cabinet, et le directeur des usagers et des polices administratives sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris, ainsi que sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 11 juillet 2023

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2023-07-11-00001

Arrêté n° 2023-00826 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives et des services qui lui sont rattachés

**arrêté n° 2023-00826**

accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives et des services qui lui sont rattachés

**Le préfet de police,**

**VU** le code la consommation ;

**VU** le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

VU le code général des collectivités territoriales

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le code de la route ;

VU le code rural et de la pêche maritime ;

**VU** le code de la santé publique ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** le code du sport ;

**VU** le code du travail ;

**VU** le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, et notamment son article 14 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

**VU** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

**VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France, notamment son article 24 ;

**VU** l'arrêté du 23 novembre 1979 modifié portant règlement sanitaire du département de Paris ;

**VU** l'arrêté n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-00458 du 5 juillet 2010 relatif aux missions et à l'organisation de la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris ;

**VU** l'arrêté ministériel du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;



**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-00819 10 juillet 2023, relatif aux missions et à l'organisation de la direction des usagers et des polices administratives ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

**VU** l'arrêté du 13 octobre 2021 par lequel Mme Marie-Hélène TREBILLON, directrice départementale de 2<sup>ème</sup> classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, est nommée directrice départementale de la protection des populations de Paris ;

**VU** le décret du 19 août 2022 par lequel M. Christian CHASSAING, administrateur de l'Etat hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud (classe fonctionnelle II), est nommé directeur des transports et de la protection du public à la préfecture de police, à compter du 23 août 2022 ;

**SUR** proposition de la préfète, directrice de cabinet,

## **A R R Ê T E**

### TITRE I

#### Délégation de signature relative aux matières relevant de la direction des usagers et des polices administratives

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à M. Christian CHASSAING, administrateur général de l'Etat, directeur des usagers et des polices administratives, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 10 juillet 2023 susvisé.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHASSAING, Mme Sabine ROUSSELY, administratrice de l'Etat hors classe, sous-directrice des polices sanitaires, environnementales et de sécurité, M. Denis BRUEL, administrateur de l'Etat du deuxième grade, sous-directeur de la sécurité du public, M. Charles-François BARBIER, administrateur de l'état du deuxième grade, sous-directeur des déplacements et de l'espace public, et M. Pierre CHAREYRON, administrateur de l'Etat, chef du service des titres et des relations avec les usagers, reçoivent délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives et au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 10 juillet 2023 susvisé, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de leurs autorités.

#### **Article 3**

Délégation de signature est donnée à Mme Sophie BOUSSAC-LOAREC, attachée principale d'administration de l'Etat, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire générale, et à M. Pierre-Jean ROYER, attaché d'administration de l'Etat, chef de cabinet, à l'effet de signer au nom du préfet de police et dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par les articles 11 et 12 de l'arrêté du 10 juillet 2023 susvisé, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et maladie ordinaire des personnels relevant de leur autorité.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BOUSSAC-LOAREC, secrétaire générale, Mme Gwenaëlle MARI et Mme Aurore HIEGEL, attachées principales d'administration de l'Etat, adjointes à la secrétaire générale et Mme Véronique BOUTY, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du

département des ressources humaines, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables mentionnés à l'article 3, dans la limite de leurs attributions respectives et à l'exception :

- des saisines au titre de l'article 40 du code de procédure pénale ;
- des propositions de sanctions administratives.

#### Chapitre I : Sous-direction des déplacements et de l'espace public

##### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles-François BARBIER, sous-directeur des déplacements et de l'espace public, la délégation qui lui est accordée par l'article 2 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Emmanuelle FRESNAY, administratrice de l'Etat hors classe, adjointe au sous-directeur des déplacements et de l'espace public.

##### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles-François BARBIER, sous-directeur des déplacements et de l'espace public et de Mme Emmanuelle FRESNAY, son adjointe, M. Éric BAKHOUM, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des objets trouvés et des scellés, Mme Caroline CHÂTEAU-MAIRE, attachée principale d'administration de l'Etat, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du bureau des taxis et transports publics, et Mme Karima HATHROUBI, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau de la réglementation et de la gestion de l'espace public, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables mentionnées à l'article 2, dans la limite de leurs attributions respectives et à l'exception :

en matière de circulation :

- des arrêtés réglementant à titre permanent la circulation ou le stationnement pris en application de l'article L. 2512-14 du code général des collectivités territoriales.

en matière d'activité de conducteur de transports publics particuliers de personnes, et de profession d'exploitant de taxi :

- des retraits d'autorisation de stationnement pris en application de l'article L. 3124-1 du code des transports ;
- des retraits de carte professionnelle de taxi pris en application de l'article R. 3120-6 du code des transports et de l'article 16 de l'arrêté inter préfectoral n°01-16385 modifié du 31 juillet 2001 relatif aux exploitants et aux conducteurs de taxis dans la zone parisienne ;
- des saisines au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

##### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric BAKHOUM, chef du bureau des objets trouvés et des scellés, Mme Caroline CHÂTEAU-MAIRE, cheffe du bureau des taxis et transports publics et de Mme Karima HATHROUBI, cheffe du bureau de la réglementation et de la gestion de l'espace public, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Mélanie MILHIT, attachée d'administration de l'Etat, directement placée sous l'autorité de M. Éric BAKHOUM ;
- M. Patrice LANTNER, attaché d'administration de l'Etat, directement placés sous l'autorité de Mme Caroline CHÂTEAU-MAIRE ;
- Mme Chantal DAUBY, attachée principale d'administration de l'Etat, Mme Mélanie DUGAL, attachée d'administration de l'Etat et M. Fabien POULAIN, ingénieur des travaux, directement placés sous l'autorité de Mme Karima HATHROUBI.

#### Chapitre II : Sous-direction de la sécurité du public

## **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BRUEL, la délégation qui lui est accordée par l'article 2 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Marc PORTEOUS, administrateur de l'Etat hors classe, adjoint au sous-directeur de la sécurité du public.

## **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BRUEL et de M. Marc PORTEOUS, M. Yann LE NORCY, attaché principal d'administration de l'Etat, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des établissements recevant du public, Mme Estelle CRAWFORD, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau des hôtels et foyers et M. Christophe ARTUSSE, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des permis de construire et ateliers, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces comptables mentionnés à l'article 2, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exception :

- des ordres de service pour engagement de travaux d'office sur des immeubles, des immeubles de grande hauteur, des ateliers et des entrepôts, des hôtels et tout autre établissement recevant du public ;
- des signalements au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

en matière d'établissements recevant du public :

- des arrêtés de fermeture d'établissements recevant du public pris en application des articles L. 122-6, L. 184-1 à L. 184-9, L. 143-3 ou R. 143-45 du code de la construction et de l'habitation.

en matière d'immeubles de grande hauteur :

- des arrêtés portant fermeture ou interdiction d'occuper des immeubles de grande hauteur pris en application du code de la construction et de l'habitation.

en matière d'immeubles menaçant ruine :

- des arrêtés de péril et autres actes pris en application des articles L. 511-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;
- des arrêtés prescrivant l'interdiction d'occuper les lieux.

en matière d'ateliers et entrepôts :

- des arrêtés de mise en demeure de réaliser des travaux dans des ateliers et entrepôts pris en application de l'article L. 129-4-1 du code de la construction et de l'habitation.

## **Article 10**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann LE NORCY, de Mme Estelle CRAWFORD et de M. Christophe ARTUSSE, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Aurore BACON, attachée principale d'administration de l'Etat, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Mme Véronique PATARD, M. Jean-Philippe BEAUFILS, Mme Audrey PLEE et Mme Hasmina RONTIER, secrétaires administratifs de classe exceptionnelle, directement placés sous l'autorité de M. Yann LE NORCY ;
- Mme Frédérique LECLAIR, attachée d'administration de l'Etat, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Mme Vénus JUIGNER, secrétaire administrative de classe normale, directement placées sous l'autorité de M. Yann LE NORCY ;
- Mme Virginie REMY, attachée principale d'administration de l'Etat, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Mme Amélie COVO-FERRI secrétaire administrative de classe normale, directement placées sous l'autorité de M. Yann LE NORCY ;

- Mme Gwenn-Anne LAFANECHERE-TOUVRON, attachée d'administration de l'Etat, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par M. Stéphane BERTRAND, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, directement placés sous l'autorité de M. Yann LE NORCY ;
- Mme Maria DA SILVA, et Mme Hélène POLOMACK, attachées d'administration de l'Etat, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces dernières, par Mme Marie-Sophie BOIVIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle et M. Arnaud PERROT, secrétaire administratif de classe supérieure, directement placés sous l'autorité de Mme Estelle CRAWFORD ;
- Mme Véronique MENETEAU, attachée d'administration de l'Etat, directement placée sous l'autorité de M. Christophe ARTUSSE.

Chapitre III : Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité

**Article 11**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine ROUSSELY, la délégation qui lui est accordée par l'article 2 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Laurence GIREL, agent contractuel, adjointe à la sous-directrice des polices sanitaires, environnementales et de sécurité.

**Article 12**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine ROUSSELY et de Mme Laurence GIREL, Mme Isabelle KAELBEL, attachée hors classe, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du bureau des actions de santé mentale, M. Mathieu BROCHET, attaché principal d'administration de l'Etat, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des actions de prévention et de protection sanitaires, Mme Nathalie DULEY, attachée principale administration de l'Etat, cheffe du bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires, et M. Jean-Paul BERLAN, attaché hors classe, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des polices administratives de sécurité, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exception :

- des signalements au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

Pour le bureau des actions de prévention et de protection sanitaires :

- des mesures de fermeture administrative prises en application du code de la santé publique ou du code de la sécurité intérieure ;
- des autorisations, refus et retraits d'autorisation d'ouverture de nuit pris en application de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2010 modifié ;
- des sanctions en matière de musique et de sons amplifiés pris sur le fondement du code de l'environnement.

Pour le bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires :

- des arrêtés d'euthanasie et de placement d'animaux réputés dangereux pris en application du code rural et de la pêche maritime ;
- des arrêtés d'autorisation et de suspension d'activité d'installations classées pris sur le fondement du code de l'environnement ;
- des arrêtés d'habilitation des opérateurs funéraires et des refus ou retraits d'habilitation les concernant.

Pour le bureau des polices administratives de sécurité :

- des autorisations de port d'armes ;
- des agréments délivrés dans le cadre de la police municipale parisienne.

### **Article 13**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle KAELBEL, de M. Mathieu BROCHET, de Mme Nathalie DULEY et de M. Jean-Paul BERLAN, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Stéphane VELIN, attaché principal d'administration de l'Etat, et Mme Emmanuelle RICHARD, attachée d'administration de l'Etat, directement placés sous l'autorité de Mme Isabelle KAELBEL ;
- M. François MIETTE, attaché principal d'administration de l'Etat, directement placé sous l'autorité de M. Mathieu BROCHET ;
- Mme Latifa SAKHI, attachée d'administration de l'Etat, directement placée sous l'autorité de Mme Nathalie DULEY ;
- Mme Sidonie DERBY, attachée d'administration de l'Etat, directement placée sous l'autorité de M. Jean-Paul BERLAN.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu BROCHET et de M. François MIETTE, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Olivier VINCENT, attaché principal d'administration de l'Etat et Mme Lugdivine BONNOT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier VINCENT, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Liria AUROUSSEAU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, et Mme Marie-Christine RONOT, secrétaire administrative de classe supérieure.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Liria AUROUSSEAU, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Caroline AMPOLINI, secrétaire administrative de classe supérieure.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine RONOT, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Laure DE SCHRYNMAKERS DE DORMAEL, secrétaire administrative de classe normale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lugdivine BONNOT, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Nabila BENNOUNA, secrétaire administrative de classe normale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie DULEY et de Mme Latifa SAKHI, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Benoît GICQUEL, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle des installations classées ;
- Mme Lydia SILBANDE, secrétaire administrative de classe normale, cheffe du pôle air, police animale et opérations funéraires.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît GICQUEL, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Catherine LENOIR, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe du chef du pôle des installations classées.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lydia SILBANDE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Alexa PRIMAUD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lydia SILBANDE et de Mme Alexa PRIMAUD, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Pascale DUCLOS, instructrice au sein du pôle air, police animale et opérations funéraires, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe, pour signer les actes consécutifs au décès.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul BERLAN et de Mme Sidonie DERBY, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Rébecca TULLE, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle armes, explosifs, sûreté ;
- M. Gaël HAMICHE, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle vidéo-protection, sécurité privée et associations.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rébecca TULLE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Laurent MOUGENEL, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint à la cheffe du pôle armes, explosifs, sûreté.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaël HAMICHE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions :

- par Mme Marielle CONTE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section des associations, pour signer les récépissés et les duplicatas de déclaration et de modification d'associations ;
- par Mme Stéphanie MARTIN-ANDRE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section vidéo-protection, pour signer les récépissés d'autorisation d'installation d'un système de vidéo-protection.

#### Chapitre IV : Service des titres et des relations avec les usagers

##### **Article 14**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CHAREYRON, la délégation qui lui est accordée par l'article 2 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Virginie PEYRAMAURE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du service des titres et des relations avec les usagers.

##### **Article 15**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CHAREYRON et de Mme Virginie PEYRAMAURE, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives et à l'exception des saisines au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, par :

- Mme Isabelle AYRAULT, attachée hors classe, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du bureau des titres d'identité, à l'exception des documents relatifs aux demandes d'opposition à la sortie du territoire ;
- Mme Fabienne PEILLON, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau de l'immatriculation des véhicules, à l'exception des décisions de suspension ou de retrait d'agrément relatives au contrôle technique des véhicules et des décisions de suspension ou de retrait d'habilitation permettant à certains professionnels d'accéder au système d'immatriculation des véhicules (SIV) ;
- M. Sylvain POLLIER, attaché principal d'administration de l'Etat, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des droits à conduire, à l'exception des décisions de retrait d'agrément des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur, des centres de sensibilisation à la sécurité routière et des centres de tests chargés de faire passer les examens psychotechniques ;
- Mme Sandrine BOULAND, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau des usagers, à l'exception des documents relatifs aux demandes d'opposition à la sortie du territoire.

##### **Article 16**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle AYRAULT, de Mme Fabienne PEILLON et de M. Sylvain POLLIER, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Johanne MANGIN, attachée d'administration hors classe de l'État, directement placée sous l'autorité de Mme Isabelle AYRAULT ;
- M. Chung Meng CHAO, attaché d'administration de l'État, directement placé sous l'autorité de Mme Fabienne PEILLON ;
- Mme Messaouda BENAMAR, attachée principale d'administration de l'État, directement placée sous l'autorité de M. Sylvain POLLIER.

### **Article 17**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle AYRAULT et de Mme Johanne MANGIN, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Martine ROUZIERE-LISTMAN, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du centre d'expertise et de ressources titres d'identité ;
- Mme Paquita GEA, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de la division de lutte contre la fraude ;
- Mme Naoual SKKIOUSSAT-LAGHFIR, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle de soutien opérationnel.

### **Article 18**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain POLLIER et de Mme Messaouda BENAMAR, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Yasmina YAHIA-CHERIF, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du centre d'expertise et de ressources titres permis de conduire de Paris ;
- M. Abdelaziz FEREDJ, attaché d'administration de l'Etat, chef du centre départemental des droits à conduire ;
- Mme Domitille BERTEMONT, secrétaire administrative de classe normale, cheffe du pôle des affaires juridiques et des actions transversales.

## TITRE II

### Délégation de signature au service opérationnel de prévention situationnelle

### **Article 19**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHASSAING, M. Vincent ANNEREAU commissaire divisionnaire, chef du service opérationnel de prévention situationnelle à compter du 17 juillet 2023, reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables mentionnées à l'article 1, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés et de maladie ordinaire des personnels placés sous son autorité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent ANNEREAU, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Laurent SKARNIAK, commandant divisionnaire à l'emploi fonctionnel, adjoint au chef de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SKARNIAK, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Stéphane ROCHE, commandant divisionnaire, chef de la division des études de sécurité publique.

TITRE III  
Délégation de signature à l'institut médico-légal et à l'infirmierie psychiatrique  
près la préfecture de police

**Article 20**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHASSAING, le Professeur Bertrand LUDES, médecin-inspecteur, directeur de l'institut médico-légal, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les décisions en matière de procédures d'autorisations administratives pour les corps qui ont été déposés à l'institut médico-légal ;
- les propositions d'engagements de dépenses et les certifications du service fait sur les factures des fournisseurs ;
- les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

En cas d'absence ou d'empêchement du Professeur Bertrand LUDES, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par le Docteur Jean-François MICHARD, médecin inspecteur adjoint de l'institut médico-légal et M. Yvan TATIEU-BILHERE, agent contractuel de catégorie A, chargé du secrétariat général de l'institut médico-légal, directement placés sous l'autorité du Professeur Bertrand LUDES.

Les actes suivants nécessitent le sous-couvert du directeur des usagers et des polices administratives avec visa exprès :

- les lettres et notes externes et notamment au cabinet du préfet de police et aux directions relevant du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;
- les engagements de service avec les autres services déconcentrés de l'Etat ;
- les lettres et notes aux administrations centrales et des établissements publics partenaires.

**Article 21**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHASSAING, le Docteur Vincent MAHE, agent contractuel médico-social de catégorie A, médecin-chef de l'infirmierie psychiatrique près la préfecture de police, reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les propositions d'engagements de dépenses, les certificats du service fait sur les factures des fournisseurs ;
- les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des médecins et viser les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des autres personnels assurant le fonctionnement de l'infirmierie psychiatrique.

En cas d'absence ou d'empêchement du Docteur Vincent MAHE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Guénaëlle JEGU, cadre supérieur de santé, infirmière en chef, et par M. Olivier LEREVEREND, cadre de santé de l'infirmierie psychiatrique près la préfecture de police.

Les actes suivants nécessitent le sous-couvert du directeur des usagers et des polices administratives avec visa exprès :

- les lettres et notes externes et notamment au cabinet du préfet de police et aux directions relevant du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;
- les engagements de service avec les autres services déconcentrés de l'Etat ;
- les lettres et notes aux administrations centrales et des établissements publics partenaires.



TITRE IV  
Délégation de signature relative aux matières relevant  
de la direction départementale de la protection des populations de Paris

**Article 22**

Délégation de signature est donnée à M. Christian CHASSAING à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la direction départementale de la protection des populations de Paris et au nom du préfet de police :

- tous actes, arrêtés, pièces comptables et décisions suivants :
  - aux certificats de capacité pour la vente d'animaux vivants d'espèces non domestiques ;
  - aux certificats de capacité pour la présentation au public d'espèces non domestiques ;
  - aux certificats de capacité pour l'élevage et l'entretien d'animaux vivants d'espèces non domestiques ;
  - aux autorisations d'ouverture d'établissements fixes ou mobiles de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques ;
  - aux habilitations à dispenser la formation « chiens dangereux » ;
  - à la liste des personnes habilitées à dispenser la formation « chiens dangereux » ;
  - aux certificats de capacité pour le dressage des chiens au mordant ;
  - à la liste des vétérinaires chargés de réaliser l'évaluation comportementale des chiens à Paris.
- les décisions individuelles à caractère statutaire à l'exception de celles concernant les fonctionnaires de l'État.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHASSAING, Mme Sabine ROUSSELY, sous-directrice des polices sanitaires, environnementales et de sécurité, et, en son absence, Mme Laurence GIREL, agent contractuel, adjointe à la sous-directrice des polices sanitaires, environnementales et de sécurité, reçoivent délégation à l'effet de signer tous les arrêtés et décisions mentionnés au présent article, à l'exception des décisions individuelles à caractère statutaire mentionnées au deuxième alinéa.

**Article 23**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHASSAING, Mme Marie-Hélène TREBILLON, directrice départementale de la protection des populations de Paris, et M. Olivier HERY, directeur départemental de 2<sup>ème</sup> classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, directeur départemental adjoint de la protection des populations de Paris, reçoivent délégation à l'effet de signer :

- les mesures de fermeture administrative de restaurants et autres commerces alimentaires motivées par des raisons de santé publique et fondées sur le code de la consommation ou le code rural et de la pêche maritime, ainsi que les arrêtés abrogeant ces mesures ;
- les actes, arrêtés et décisions relatifs à la mise sous surveillance sanitaire et les déclarations d'infection (rage), sous réserve de la mise en œuvre des dispositions de l'article R. 223-26 du code rural et de la pêche maritime ;
- les arrêtés et décisions relatives à l'agrément des associations locales, départementales ou régionales de protection des consommateurs prévus par les articles L. 811-1 et R. 811-2 du code de la consommation ;
- les actes de police administrative prévus aux articles L. 521-5 à L. 521-16, L. 521-20 et L. 521-22 du code de la consommation ;
- les actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions confiées à la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris par l'article 5 du décret du 3 décembre 2009 susvisé et à la prévention des nuisances animales ;

- les transactions prévues à l'article L. 205-10 du code rural et de la pêche maritime, et à l'article L. 173-12 du code de l'environnement ;
- les actes relatifs à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions à la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris.

#### **Article 24**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène TREBILLON, et de M. Olivier HERY, Mme Sophie BOUSSAC-LOAREC, secrétaire générale, reçoit délégation à l'effet de signer toutes pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions de la direction départementale de la protection des populations, dans la limite de ses attributions.

#### **Article 25**

Les décisions individuelles mentionnées aux g, h et i de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 31 mars 2011 susvisé pour lesquelles Mme Marie-Hélène TREBILLON a reçu délégation de signature en application de l'article 23 du présent arrêté sont exclues de la délégation que cette dernière peut consentir aux agents placés sous son autorité, à l'exception du directeur départemental adjoint de la direction départementale de la protection des populations de Paris.

#### **Article 26**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BOUSSAC-LOAREC, Mmes Gwenaëlle MARI et Aurore HIEGEL, attachées principales d'administration de l'Etat, Mme Véronique BOUTY, attachée d'administration de l'État et M. David CORNUDET, attaché d'administration de l'Etat, reçoivent délégation à l'effet de signer toutes pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions de la direction départementale de la protection des populations, dans la limite de leurs attributions respectives.

### TITRE V Dispositions finales

#### **Article 27**

La préfète, directrice de cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du département de Paris, des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 11 juillet 2023

Laurent NUÑEZ